

## MOTION

Le Barreau de SAINT-QUENTIN réuni en Assemblée Générale Extraordinaire le 09 Septembre 2019,

**CONSTATE**, que les propositions du haut-commissaire du gouvernement pour la réforme des retraites ne tiennent aucun compte des observations des instances nationales de la profession d'Avocat concernant la demande d'aménagement du régime autonome de retraite des Avocats basé sur le principe de solidarité entre les cotisants.

**S'INDIGNE**, de ce que le projet de réforme des retraites entraînera une intolérable augmentation des cotisations par un doublement de celles-ci, une baisse annoncée des pensions de retraite et à terme une disparition des cabinets modestes, contraints de fermer faute de rentabilité économique.

**S'INQUIETE**, en conséquence pour la survie des Cabinets d'Avocats et de leurs collaborateurs, pour l'avenir des élèves Avocats et pour l'indispensable maillage territorial qu'assurent les Cabinets d'Avocats, permettant un égal accès à la justice à tous les justiciables.

**DECIDE**, à l'appel du Conseil National des Barreaux et de la Conférence des Bâtonniers, de participer à PARIS, le 16 Septembre 2019, à la manifestation nationale organisée pour la sauvegarde du régime autonome de retraite des Avocats.

**DECIDE**, d'un mouvement de grève de toute activité judiciaire et du renvoi de toutes les audiences, le 16 Septembre 2019, en ce compris lorsque les libertés individuelles seront en jeu ;

**DECIDE**, de suspendre les permanences de tous Ordres et invite Monsieur le Bâtonnier à cesser toute désignation et commission d'office, le 16 Septembre 2019.

FAIT A SAINT-QUENTIN, le 09 SEPTEMBRE 2019

Le Bâtonnier  
Jérôme LAVALOIS

